Déclaration conjointe en réaction à l'appui du Canada à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Le 12 novembre dernier, le gouvernement canadien a adhéré à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, après trois ans de revendications. Nous pressons le gouvernement de mettre en vigueur les dispositions de la Déclaration d'une manière honorable et qui respecte pleinement leur esprit et leur dessein.

La *Déclaration* est plus qu'un énoncé de bonnes intentions. Les gouvernements, les tribunaux et autres institutions nationales et internationales se basent de plus en plus sur la *Déclaration* pour interpréter les droits humains des peuples autochtones et les obligations connexes des États. Elle établit des normes minimales pour la survie, la dignité, la sécurité et le bien-être des peuples autochtones.

Les dispositions de la *Déclaration* reflètent des normes internationales en matière de droits humains, y compris des normes exécutoires qui font partie du droit international général et coutumier. Le gouvernement a tort quand il déclare que la *Déclaration* « ne reflète pas le droit coutumier international ». C'est une « position manifestement intenable » selon les conclusions du Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des peuples autochtones.

Le Canada fait partie du groupe marginal des quatre pays qui ont voté contre la *Déclaration* lors de son adoption par l'Assemblée générale de l'ONU le 13 septembre 2007. Au cours des trois dernières années, le gouvernement a mené une campagne soutenue contre la *Déclaration*, en s'opposant à sa mise en vigueur. Dans les forums nationaux et internationaux, le gouvernement a tenté de porter atteinte aux droits particuliers et obligations d'État associés à cet instrument de protection des droits humains. De telles campagnes nuisent aux générations actuelles et futures au cours des négociations internationales sur la biodiversité, les changements climatiques et la propriété intellectuelle.

« Nous craignons que les actions du Canada, ici et à l'étranger, ne reflètent pas les normes que le gouvernement dit maintenant appuyer », affirme Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador. « Les actions sont plus importantes que les mots. Nous chercherons attentivement les preuves concrètes que l'appui du gouvernement à la *Déclaration* reflète une volonté réelle de respecter ses dispositions. »

Les normes internationales en matière de droits humains sont des outils essentiels pour promouvoir les droits que les États ne font pas respecter. Elles ont pour but de guider les reformes des lois et des politiques. Il existe une contradiction inhérente au fait de soutenir un instrument international de droits humains dans la mesure où il correspond aux lois et aux politiques nationales déjà en place. Les standards internationaux sont cruciaux pour assurer le respect et la protection de tous les droits autochtones, incluant ceux des Traités.

« L'objectif d'instruments comme la *Déclaration* est d'encourager les gouvernements à modifier les politiques et les lois discriminatoires ou qui ne garantissent pas la protection des droits humains pour tous », a déclaré Béatrice Vaugrante, directrice générale d'Amnistie

internationale Canada francophone. « Les lois et politiques canadiennes ne sont pas au-dessus de tout reproche. Nous encourageons vivement le gouvernement du Canada à utiliser la *Déclaration* pour reformer les lois et les politiques qui ne répondent pas aux normes internationales en matière de droits humains. »

« La *Déclaration* est importante parce qu'elle reconnaît que les difficultés sociales et économiques des peuples autochtones ne sont pas des problèmes isolés, mais qu'ils font aussi partie d'une vieille logique de racisme et d'exclusion profondément enracinée », a souligné Claudette Carbonneau, présidente de la Confédération des Syndicats Nationaux. « Le respect de la *Déclaration* exige un engagement de la part du gouvernement et de la société civile pour forger de nouveaux rapports avec les peuples autochtones fondés sur la collaboration, l'égalité et la justice. »

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement canadien a manqué à son devoir constitutionnel de consulter les peuples autochtones et de répondre à leurs préoccupations eu égard à ses positions sur la *Déclaration*. Comme l'a rappelé la Cour suprême du Canada, le gouvernement n'est pas au-dessus de la loi. Pour faire suite à l'appui du Canada, nous espérons que le gouvernement respectera l'État de droit et l'honneur de la Couronne.

« La *Déclaration* de l'ONU est capitale pour analyser et respecter les obligations juridiques du gouvernement envers les peuples autochtones », a affirmé Ellen Gabriel, présidente des Femmes Autochtones du Québec. « Maintenant qu'il a donne son soutien à la *Déclaration*, il faut que le gouvernement collabore véritablement avec les peuples autochtones pour s'assurer qu'elle est pleinement mise en vigueur. »

Coalition pour les droits des peuples autochtones du Québec

Amnistie internationale Canada francophone

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

Chantier de l'économie sociale

Confédération des syndicats nationaux

Conseil central Montréal Métropolitain - CSN

Femmes Autochtones du Québec

Fédération des femmes du Québec

Front d'action populaire pour le Réaménagement urbain (FRAPRU)

La Ligue des droits et libertés du Québec

Regroupement des centres d'Amitié autochtones

Cette déclaration a été émise en anglais par les organisations suivantes :

Alliance canadienne féministe pour l'action internationale (AFAI) Amnesty International Canada Amnistie internationale Canada francophone Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat Canadian Arab Federation

Canadian Council on Social Development

Canadian Friends Service Committee (Quakers)

Chiefs of Ontario

Council of Canadians

Dene Nation

Ermineskin Cree Nation

First Nations Child and Family Caring Society of Canada

First Nations Confederacy of Cultural Education Centers

First Nations Summit

First Peoples Human Rights Coalition

Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), Québec

Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee)

Indigenous Environmental Network-CITSC

Indigenous World Association

Innu Council of Nitassinan

Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam

Institut Culturel Tshakapesh

International Organization of Indigenous Resource Development (IOIRD)

Kanien'kehá:ka Onkwawén:na Raotitiohkwa Language and Cultural Center

KAIROS: Canadian Ecumenical Justice Initiatives

Louis Bull Cree Nation

Montana Cree Nation

National Association of Friendship Centres

Public Service Alliance of Canada

Ouebec Native Women / Femmes autochtones du Québec

RightOnCanada.ca

Samson Cree Nation

Treaty 4 Chiefs

Treaty 6 Medicine Chest Task Force

Union of British Columbia Indian Chiefs